

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du *samedi* 4 décembre 2010  
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 15h00.

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Magali Burdet

MM. Patrick Aeby, Emile Bonjour, Jean-Michel Broggio, Philippe Doffey, Vincent Dozin, Thierry Janz, Pascal Métraux, Félix Paschoud, Olivier Paschoud, Jean-Christophe Piccard, Denis Richter, Olivier Rodieux, Pietro Rotolo

Absent : M. Philippe Pilet

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié de la manière suivante : la Municipalité a introduit le préavis n° 1168/2010 concernant les indemnités attribuées au Syndic et aux membres de la Municipalité, qui deviendra le point 9, les points suivants étant modifiés en conséquence.

**M. Willy Blondel** informe que la Municipalité a décidé de retirer momentanément le préavis n° 1165/2010 pour l'éclairage public. Elle va refaire un préavis légèrement modifié en proposant éventuellement la possibilité d'essayer, dans un petit secteur de la commune, la technologie LED. M. Blondel remercie M. Manoli et les commissions qui se sont réunies, et en particulier il remercie M. Leumann.

**Le Président** signale alors une deuxième modification de l'ordre du jour, le point 6 devient le point 5. Les autres points sont rétrogradés.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**Mme Sylvie Moroszlay-Reymond**, du groupe des verts, domiciliée Côtes-de-Bochat 23, qui remplace Mme Lilly Bornand, démissionnaire, est assermentée.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** a reçu le 8 novembre une lettre de M. Christian Bolomey au sujet du sens unique de la route de Savuit. Il a fait 5 photocopies à l'intention des chefs de groupe.

Le 9 novembre, il y a eu l'inspection de la préfète, Mme Anne Marion Freiss. Elle a fait part au Président de la parfaite tenue des documents du Conseil.

Le Président remercie particulièrement la secrétaire pour la qualité de la rédaction des procès-verbaux et l'impartialité qu'elle donne à cette rédaction.

Il informe que M. Denis Richter, qui a subi une opération d'urgence, se porte bien. Il propose quelques instants de pensées positives pour son rétablissement.

Le dimanche 28 novembre, le bureau du Conseil a procédé au deuxième dépouillement des votations avec le lecteur optique. Celui-ci s'est mieux déroulé que le précédent. Il remercie les membres du bureau électoral du travail fourni et de leur capacité d'adaptation à ce nouveau système de dépouillement.

#### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Monsieur Philippe Mingard, du groupe radical, dépose une motion relative au projet d'agglomération Lausanne – Morges et plus précisément du SDEL.

#### 5. PREAVIS MUNICIPAL No 1167/2010 RELATIF A LA CREATION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE COMMUNALE AU LOGEMENT

Au pupitre, **M. Denis Aguet**, président socialiste de la commission, signale que celle-ci propose à l'unanimité l'**amendement** suivant au paragraphe 4 : « seule la subvention communale, représentant la moitié de l'aide prévue, est versée au bénéficiaire ».

La commission exprime deux **vœux** à l'intention de la Municipalité :

1. Que les directives d'application, de compétence municipale, précisent que les conditions d'octroi de chaque bénéficiaire soient réexaminées au moins une fois par année, afin d'apporter le cas échéant les correctifs nécessaires (à la hausse comme à la baisse) sans trop de délai.
2. Que la Municipalité tienne régulièrement le Conseil informé de la situation (nombre de ménages bénéficiaires, coûts effectifs, etc.). Ce type d'information pourrait par exemple se faire par le biais du rapport annuel de gestion.

**M. Jacques-André Conne** signale que l'amendement de la commission recueille l'approbation de la Municipalité. Les vœux ne posent pas de problème non plus.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Mme Alessandra Silauri** rappelle que l'aide individuelle au logement ne va pas résoudre le problème de la pénurie de logements ni des prix des loyers. Elle encourage la Municipalité à prévoir la construction de logements à loyer abordable.

**M. André Kudelski** demande si ces subventions rentrent dans le cadre du revenu imposable.

**M. Jacques-André Conne** répond affirmativement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis amendé sont adoptées (2 voix contre, 2 abstentions), à savoir :**

1. d'amender les conclusions du préavis comme suit :  
Insérer entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> alinéa du paragraphe 4 : « seule la subvention communale, représentant la moitié de l'aide prévue, est versée au bénéficiaire ».

2. adopter le règlement communal amendé sur l'aide individuelle au logement.
3. porter à partir du budget de fonctionnement 2011, un montant de CHF40'000.- par année couvert par prélèvement sur le « *fonds d'aide au logement et à l'économie locale* ».

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1166/2010 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2010 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, souligne que sur les CHF 2'747'000.- de dépenses de fonctionnement, CHF 1'974'000.- concernent le financement du fonds de péréquation 2009.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Denis Aguet** demande, concernant la subvention de 30% offerte sur le remplacement d'un ancien frigidaire, si certains citoyens s'étaient vus refuser cette subvention parce que le budget était épuisé.

**M. Willy Blondel** répond que dans aucun cas il n'y a eu de refus pour les personnes qui remplissaient les critères.

**M. André Kudelski** veut savoir si le supplément payé à titre de compensation entre les communes est un élément exceptionnel ou pas.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le système péréquatif va changer l'année prochaine. Ce montant ne sera pas forcément reconduit.

**Mme Juliette Nappi** demande plus de précisions sur le point « honoraires et frais de procédure divers ».

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'il y a eu des dépenses d'avocats liées à une conciliation négociée dans le cadre d'un conflit du personnel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :**

**d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2010 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :**

**BOURSE COMMUNALE**

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	CHF.	2'747'000. --
2. Comptes d'investissements du bilan	CHF.	12'000. --

**SERVICES INDUSTRIELS**

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	CHF	18'000. --
--	-----	------------

## 7. PREAVIS MUNICIPAL No 1163/2010 CONCERNANT LE BUDGET 2011 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

**M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, résume les conclusions chiffrées. Le budget présente une insuffisance d'autofinancement de 2.14%, soit de CHF 1'153'000.- et un déficit financier de CHF 5'116'500.-, suite à des investissements nets de CHF 7'890'500.-

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

### BOURSE COMMUNALE

**M. André Kudelski** pense que pour l'exercice 2010 on devrait s'orienter vers un bénéfice. Le déficit prévu au budget pour 2011 est plus important que par le passé et il voudrait savoir comment on peut arriver à l'équilibre.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : l'exercice 2010 se terminera beaucoup mieux que prévu dans le budget 2010 pour plusieurs raisons. Il y a eu, au poste de droits de succession, des montants importants non prévus au budget, ainsi que des impôts sur les personnes physiques et des impôts à la source supérieurs à ce qui était prévu. Pour 2011, même si le déficit financier est de plus de 5 millions de francs, on arrivera à un résultat satisfaisant vu l'état des réserves et la fortune de la Bourse.

**M. Denis Aguet** estime que la Municipalité aurait dû informer du budget déficitaire, alors que l'on vient de voter une baisse du taux d'imposition.

**Mme Claire Glauser**, en lisant la page 14, s'inquiète que des économies se fassent sur le personnel communal.

**M. Christophe Gessner** répond que l'indexation est liée à l'inflation, le taux actuel est très faible. Il y a des augmentations individuelles dues à divers critères.

**M. Jacques-André Conne** précise que l'on donnera des augmentations annuelles si l'on estime que c'est mérité. La charge de travail va augmenter dans une certaine mesure et le personnel en place pourra la supporter.

**M. André Kudelski** demande quelles sont les hypothèses de l'évolution du revenu et de la fortune pour 2011.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : il a fait le calcul au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et cela représente 8%.

**M. Denis Aguet** demande si le tarif des cartes journalières CFF va être maintenu ou augmenté de 15% (page 49).

**M. Willy Blondel** informe que l'augmentation du prix de la carte journalière est de deux francs.

**M. André Kudelski** demande si le calcul de la diminution d'impôt sur le revenu tient compte de la distribution des contribuables, car à partir d'un certain seuil il y a un plafond et le revenu pour la Commune peut diminuer moins que proportionnellement (page 51).

**M. Christophe Gessner** répond qu'il y a un plafond de revenu par rapport à l'imposition globale. Il y a une répartition au prorata du taux appliqué au niveau du Canton et de la Commune.

**M. Jacques-André Conne** précise que les calculs sont globaux, malgré la diminution de l'impôt, les recettes entre les budgets 2010 et 2011 ont augmenté de CHF 2'700'000.-.

**M. Dominique Roulet** demande si le remplacement de la chaudière et du brûleur du bâtiment de la route de Lavaux 62, qui va être détruit dans les prochaines années, est une dépense indispensable (page 65).

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : il faut continuer à chauffer ce bâtiment. La chaudière n'est plus conforme et il faut la changer.

**Mme Juliette Nappi** désire des précisions sur la part de Lutry aux coûts nets de triage à Savigny d'un montant de CHF 58'000.- (page 59).

**M. Christophe Gessner** répond qu'il s'agit d'une réorganisation comptable par rapport à ce triage et facturation aux différents intervenants. Le chiffre net ne change pas.

**Mme Claude Yechouroun** rappelle le vœu qu'elle avait émis concernant le ramassage des déchets végétaux. Elle continue de penser que cela serait un service à rendre aux citoyens (page 76).

**M. Jean-Pierre Favre** propose un **amendement** au budget : allouer la somme de CHF 16'000.- supplémentaires à la Municipalité, au poste entretien courant port et ouvrage portuaire de CHF 21'000.- pour les travaux suivants : pose d'une commande à câble, montage d'un caillebotis sur le pourtour du socle de la grue et la rallonge ou remplacement du câble de levage (page 85).

**M. Gérald Rohrbach** demande si une protection incendie et de dégâts d'eau est prévue dans l'aménagement d'un local d'archives (page 114).

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : c'est prévu. La sécurité incendie existe déjà au Château de même que pour les dégâts d'eau.

**M. Claude Weber** rappelle qu'il a émis le **vœu** au sein de la Commission des finances, que le renouvellement des revêtements bitumineux tienne aussi compte des trottoirs (page 116).

**M. Denis Aguet** demande si le fumoir provisoire de l'hôtel du Rivage va être équipé d'une ventilation (pages 119-120).

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** explique que la Municipalité a fait une étude pour pouvoir proposer au budget 2012 la possibilité de mettre en place un fumoir adapté aux nouvelles règles.

**M. Dominique Roulet** émet le **vœu** suivant : que des améliorations soient faites dans le local de la foire aux skis qui se trouve dans le parking de la Possession et qui prend l'eau.

**Le Président** ouvre une discussion générale pour la Bourse communale.

**M. André Kudelski** suggère à la Municipalité que s'il y a des emprunts à faire c'est le bon moment, car les taux à long terme sont exceptionnellement bas.

**M. Christophe Gessner** est d'accord avec M. Kudelski. C'est le bon moment pour emprunter si besoin est. Pour l'instant ce n'est pas le cas pour la Bourse communale.

**M. Claude Weber** ne comprend pas très bien l'intervention de M. Kudelski. On a baissé les impôts parce que l'on avait une réserve de l'ordre de CHF 35 millions pour des investissements futurs. Si on doit emprunter, il ne voit pas l'utilité de diminuer les impôts.

**M. Christophe Gessner** dit qu'entre les liquidités et la fortune de la Bourse communale, les réserves et les investissements et les recettes fiscales, on ne parle pas de la même chose et on ne peut pas comparer.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

## SERVICES INDUSTRIELS

**M. Raymond Sudan** s'étonne, concernant le partenariat avec Lausanne de l'engagement commun d'une secrétaire et d'un aide sanitaire, au vu des relations étroites que l'on a avec Lausanne (page 126).

Réponse de **M. Willy Blondel** : Effectivement, les relations avec Lausanne sont très étroites. Par exemple, on n'a pas l'utilité d'avoir un aide sanitaire à 100% et c'est pour cela que l'on partage ce poste avec Lausanne.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget des Services Industriels.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services Industriels.

**M. André Kudelski** pose une question d'ordre générale concernant la présentation des comptes. Normalement dans un budget il y a la partie pertes et profits comme ici, mais il y a une partie cash-flow et une partie bilan. Il est difficile de faire un jugement complet sans que l'on ait le bilan complet.

La discussion est close.

**On vote l'amendement de M. Jean-Pierre Favre. Il est accepté (51 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions).**

**Le budget est soumis au vote du Conseil. Il est adopté (1 abstention) amendé comme suit :**

### 1. Amendement au budget 2011 de la Bourse communale

allouer la somme de frs. 16'000.- supplémentaires au poste de l'entretien courant port et ouvrage portuaire réf. 471.3147 01. Ce montant n'est pas inclus dans les chiffres ci-dessous.

d'approuver ensuite le budget 2011 amendé comme suit :

### 2. Le budget 2011 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		CHF 54'036'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 55'189'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 2'147'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 431'000.-	

- Imputations internes	CHF 110'000.-	CHF 110'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses		CHF 3'731'000.-
	<hr/>	<hr/>
<b>Sommes égales</b>	<b>CHF 57'877'000.-</b>	<b>CHF 57'877'000.-</b>

### 3. Le budget 2011 des Services industriels

#### *Revenus de fonctionnement*

- Service des Eaux		CHF 3'065'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 8'523'000.-
- Service du Gaz		CHF 619'000.-

#### *Charges de fonctionnement*

- Service des Eaux	CHF 2'592'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 7'676'000.-	
- Service du Gaz	CHF 573'000.-	
<b>Total comptes de fonctionnement</b>	<b>CHF10'841'000.-</b>	<b>CHF12'207'000.-</b>

#### Attribution et prélèvement à des comptes

- d'amortissements	CHF 1'366'000.-	
- de réserves	CHF 0.-	CHF 0.-

<b>Total charges et revenus</b>	<b>CHF12'207'000.-</b>	<b>CHF12'207'000.-</b>
---------------------------------	------------------------	------------------------

#### Imputations internes

Administration des S.I.	CHF 3'060'000.-	CHF 3'060'000.-
-------------------------	-----------------	-----------------

<b>Sommes égales</b>	<b>CHF 15'267'000.-</b>	<b>CHF 15'267'000.-</b>
----------------------	-------------------------	-------------------------

#### 4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

**de la Bourse communale de CHF1'717'000.-**

#### 5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (ORD/2011) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

<b>de l'Épuration des Eaux</b>	<b>CHF 750'000.-</b>
<b>du Service des Eaux</b>	<b>CHF 850'000.-</b>
<b>du Service de l'Electricité</b>	<b>CHF 760'000.-</b>
<b>de l'Eclairage public</b>	<b>CHF 80'000.-</b>
<b>du Service du Gaz</b>	<b>CHF 600'000.-</b>

#### 8. PREAVIS MUNICIPAL No 1168/2010 CONCERNANT LES INDEMNITES ATTRIBUEES AU SYNDIC ET AUX MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité quitte l'Assemblée.

**M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, signale que c'est à la demande de la Commission que la Municipalité a présenté ce préavis qui reprend les propositions de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

**Mme Juliette Nappi** est surprise de cette proposition étant donné qu'une augmentation a eu lieu il y a deux ans. Cette proposition représente 38% d'augmentation pour le Syndic et 46% pour les Municipaux. Elle trouve que c'est excessif et pas raisonnable et va refuser ce préavis.

**M. André Kudelski** pense qu'il ne faut pas raisonner en pourcentages, mais regarder les éléments en valeur absolue. Les montants prévus correspondent à une réalité du marché. Le calcul sur le 2<sup>ème</sup> pilier ne lui paraît pas tout à fait exact.

**M. Pascal Chollet** est certain que la charge de travail des Municipaux est conséquente et en constante augmentation. Néanmoins, il reste perplexe devant les nouvelles indemnités et rejoint l'avis de Mme Nappi. Il n'est pas contre une augmentation des indemnités, mais jugeant celles-ci trop élevées, il va refuser ce préavis.

**M. Michel Monod** dit que les indemnités du Syndic sont comparables à celles des communes avoisinantes telles Belmont, Pully ou celles de la future commune de Bourg-en-Lavaux.

**M. Sébastien Rod** pense, comme M. Kudelski, qu'il ne faut pas raisonner en pourcentages. Il faut tenir compte du fait que ces personnes quittent une partie de leur travail pour prendre en charge la Commune. On peut comparer les indemnités et les salaires. Il y a aussi une « prime de risque », car si, à la fin de la législature la personne n'est pas réélue, elle va devoir retrouver un emploi au même pourcentage qu'avant.

**M. Dominique Roulet** attend des informations complètes pour se faire une opinion sur le sujet. Il présente la méthode utilisée à Bussigny, sous forme de taux d'activité, qu'il trouve très intéressante. Dû au manque d'informations, il ne peut soutenir pour l'instant de telles augmentations.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : les montants des indemnités sont comparables avec ceux de Bussigny. Il est plus partagé quant à la recommandation de la méthodologie proposée.

**M. Michel Monod** dit que les Communes de Bussigny et de Renens ne sont pas comparables avec la situation de la Commune de Lutry.

**M. Jean-François Borgeaud** constate qu'il n'est pas le seul à penser que les augmentations prévues sont exagérées. Il propose l'**amendement** suivant : respecter les augmentations telles qu'elles ont été faites les années précédentes. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le traitement du Syndic serait augmenté de CHF 6'000.-, il passerait à CHF 78'000.-. Les frais de représentation passeraient de CHF 8'000.- à CHF 9'000.-. Pour les Municipaux on passerait de CHF 44'000.- à CHF 48'000.- et les frais de représentation passeraient de CHF 4'000.- à CHF 5'000.-.

**M. André Kudelski** dit que cette charge doit permettre d'attirer des gens d'un certain niveau et que ça restreint fortement la disponibilité des candidats à partir du moment où l'on a des chiffres trop éloignés de la réalité de la vie économique.

**M. André Liechti** constate que les augmentations du personnel représentent 1.55%. Il y a donc deux poids et deux mesures.



Réponse de **M. Sébastien Rod** : il n'est pas souhaitable de comparer, mais si l'on prend le salaire sur lequel la Commission s'est basée à 100%, on est tout proche du salaire d'un chef de service.

**M. André Liechti** précise qu'il n'a pas fait de remarques sur la valeur absolue des salaires évoqués, mais sur les augmentations consenties.

**M. René Boillat** remarque qu'ils devront payer eux-mêmes leur 2<sup>ème</sup> pilier, car ils perdront automatiquement une partie de leur LPP chez leur employeur.

**M. Claude Weber** est favorable à ce que la charge municipale soit soumise à la LPP.

**M. Claude Manoli** demande si l'on parle d'augmentation ou d'adaptation.

**M. Raymond Sudan** signale qu'il s'agit d'une indemnité et non pas d'un salaire. On fait une carrière politique par conviction et non pas pour le salaire.

**Mme Juliette Nappi** souligne que ce qui importe ce sont les chiffres et non pas la terminologie (salaire, indemnité, etc.)

**M. Sébastien Rod** encourage à refuser l'amendement. Si on l'adopte, on dénature le préavis dont le but est l'adaptation des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**On vote l'amendement de M. Jean-François Borgeaud. Il est refusé (10 voix pour, 38 voix contre et 21 abstentions).**

**Le préavis est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions sont adoptées (39 voix pour, 11 voix contre et 19 abstentions), à savoir :**

- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| 1. Indemnités annuelles attribuées au Syndic   | CHF | 100'000.- |
| Frais de représentation annuels  | CHF | 10'000.-  |
| 2. Indemnités annuelles attribuées aux Municipaux  | CHF | 65'000.-  |
| Frais de représentation annuels  | CHF | 5'000.-   |
| 3. de fixer l'entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2011                                |     |           |
| 4. de financer cette augmentation par les crédits supplémentaires 2011, de la Bourse communale |     |           |

## 9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No **539/2010** *Rapport de police*

Préavis pour la séance du 21 mars 2011

*Préavis relatif à la réhabilitation de la station d'épuration (TFV)*

*Préavis relatif à la demande de crédit d'étude relatif au projet d'ouvrages AFTPU-Axes forts transports publics urbains (ATB-TFV)*

Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2011 :

21 mars - 9 mai – 27 juin – 3 octobre – 7 novembre – 3 décembre.

*Réponse à la motion de Claire Glauser, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un sentier pédestre le long de la Lutrive (patrimoine communal inexploité).*

**Mme Claire Glauser** prend acte avec regret de la décision de la Municipalité.

#### 11. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Philippe Mingard** lit le texte de sa motion : dans le cadre des études du PALM et plus particulièrement du SDEL et toutes les études collatérales communales, il demande à la Municipalité d'organiser, en plus des séances d'information, des séances de concertation afin de permettre aux citoyens, au Conseil communal et aux milieux associatifs de la commune, d'émettre des avis et de proposer des variantes entre la phase de l'avant-projet et du projet de l'ouvrage. Il explique qu'il a fait une motion et non pas un vœu ou un postulat, car il n'a pas senti une volonté forte de la part de la Municipalité de faire des séances de concertation.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** rappelle qu'au niveau de l'information, il y aura une séance le 10 février à Beaulieu sur les schémas directeurs. Pour l'Est lausannois, il y a deux dates pas encore confirmées, le 7 avril pour une séance à Belmont pour les communes concernées et le 7 mai un marché du SDEL à Paudex. Au niveau de l'AFTPU (Axes Forts de Transports Publics Urbains), il explique que la concertation va se faire à un autre niveau. La délégation de politique cantonale a un organisme de concertation avec des représentants de tous les milieux concernés, au niveau du Canton et de l'agglomération. Les contraintes sont régionales et non pas locales. M. Schlaeppli pense que la motion n'est pas la bonne solution.

Réponse de **M. Philippe Mingard** : il parle plus de concertations que d'informations. On ne peut entrer dans tous les détails du projet, mais néanmoins des blocages risquent de mettre en péril le projet.

**Mme Alessandra Silauri** soutient la motion de M. Mingard. Elle n'a pas ressenti cette volonté de concertation de la part de la Municipalité. Elle est d'accord que la motion n'est pas l'instrument le plus approprié, mais elle montre la volonté forte du Conseil d'aller dans cette direction.

**M. Denis Aguet** appuie aussi la motion de M. Mingard et partage les craintes de Mme Silauri sur la volonté de la Municipalité d'informer. C'est pourquoi il préfère la motion au vœu.

**M. Pierre Bonjour** approuve cette motion et rappelle qu'à plusieurs reprises on a déjà essayé de faire entendre cette idée par la voie de vœux. Il y a certains aspects purement locaux qui doivent être présentés au public en général.

**M. Philippe Sordet** pense que la concertation doit se faire avant l'avant-projet.

Réponse de **M. Philippe Mingard** : il propose de faire intervenir ce débat entre l'avant-projet et le projet de l'ouvrage, car il est difficile d'avoir un débat sur un élément qui n'existe pas et qu'il est nécessaire de le faire avant qu'il ne soit trop tard pour intervenir.

**M. Sébastien Rod** est d'accord sur le fond, mais ne pense pas que la motion soit la forme adaptée, car ceci ne concerne pas les compétences municipales. Il ne comprend pas en quoi elle serait contraignante pour la Municipalité.

Réponse de **M. Philippe Mingard** : le postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité et ne donne, par conséquent, aucune garantie quant au résultat, contrairement à la motion.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** estime que la motion de M. Mingard ne sera pas opérante, car la motion doit déboucher sur un préavis. La forme doit être un postulat ou un vœu. Il y a

une volonté d'information de la part de la Municipalité. La marge de manœuvre du Conseil communal sera faible, il s'agit d'un projet au niveau régional, les contraintes seront techniques, politiques et financières.

**M. Michel Monod** invite M. Mingard à transformer sa motion en postulat.

**M. Christophe Gessner** souligne que c'est dans l'intérêt de la Municipalité d'informer pour faire avancer le projet.

**M. André Kudelski** précise qu'il y a une possibilité d'impliquer le Conseil suffisamment en amont. Il ne s'agit pas de discuter les détails, mais l'essentiel avant la décision.

**M. André Liechti** appuie la position de M. Mingard. Il faut donner un signal fort pour que la Municipalité comprenne le besoin d'information et de participation du Conseil.

**M. Philippe Mingard accepte de modifier sa motion en postulat**, à condition d'avoir une concertation avant la séance du 21 mars 2011 où l'on devra voter un crédit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**On procède à la votation du postulat de M. Philippe Mingard. Il est accepté à une évidente majorité (2 voix contre, 1 abstention).**

## 12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Jean-François Borgeaud** a appris que, lors des votations, l'administration communale scanne les cartes de vote et sur demande fait parvenir les résultats à l'Etat de Vaud. Il désire savoir si cela est juste, dans quel but l'Etat de Vaud désire-t-il ces informations et sur quelle base légale cela repose. Il se demande si ce n'est pas une atteinte à la démocratie.

**M. Willy Blondel** répond que la Municipalité va se renseigner et qu'elle donnera une réponse.

**M. Claude Weber** signale que l'intervention de M. Favre lui a fait repenser à un problème délicat. Il serait bon qu'un conseiller communal dans certains cas particuliers, annonce ses intérêts.

**M. Jean-Pierre Favre** dit qu'il n'a pas d'intérêts, il travaille sur les installations portuaires de Pully pour éviter tout problème.

**M. Claude Weber** précise que c'est l'intervention de M. Favre qui lui a fait penser à cela. De nombreuses fois dans le Conseil on a eu des remarques des conseillers qui défendent d'une certaine manière leurs propres intérêts.

**M. Michel Reigner** adresse son interpellation récurrente à la Municipalité concernant la prise en charge des élèves entre la sortie de l'école et les bus scolaires. Il serait judicieux de mettre en place une surveillance pendant cette période d'une durée de 15 à 20 minutes.

**M. Pierre Bonjour** se fait le porte-parole du conseiller Pierre Rouiller, décédé en début d'année, qui avait demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la création de macarons dans le quartier de Taillepied. Il veut savoir où en est cette étude.

**M. Willy Blondel** informe que l'étude a abouti, la décision va être prise prochainement par la Municipalité.

**M. Denis Aguet** constate que dans chaque numéro du Régional figurent des avis de mise à l'enquête. Il demande si tous les avis doivent être publiés dans le journal, qui paie ces annonces et s'il y a une base légale qui impose cette publication dans un journal privé.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** informe que la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) oblige à mettre les projets de mise à l'enquête dans la FAO, dans un journal local et au pilier public. Les coûts de publication sont répercutés sur la facture aux propriétaires.

**M. Jean-Pierre Favre** propose à la Municipalité que des matières premières telles que le cuivre, l'aluminium et le plomb contenu dans les batteries de démarrage de voitures, soient revendues au même titre que le verre et le papier.

**Mme Aude Savoy** propose d'examiner cette question et de donner une réponse.

**Mme Juliette Nappi** souhaiterait entendre la réponse à l'interpellation de M. Reigner sur la prise en charge des élèves.

**M. Jacques-André Conne** demande à M. Reigner de donner le texte de l'interpellation à la Municipalité qui répondra dans une prochaine séance.

**M. Michel Reigner** rappelle qu'il avait déposé une interpellation le 21 juin 2010 sur la zone 30 km/h du quartier Corsy-Belmont et veut savoir si quelque chose a été fait concernant les deux points suivants :

1. A l'entrée sud de la zone 30 km/h au bas du chemin de la Jaque, le rétrécissement par un îlot ne permet pas le croisement de véhicules ce qui provoque des embouteillages.
2. Le déplacement des places de parc sur la Pépinière a ouvert un boulevard qui pourrait avoir un effet contraire à la modération des vitesses. Une répartition en quinconce amènerait l'effet escompté.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : la question n'a pas été étudiée, mais il s'engage à donner une réponse pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h47.

**La prochaine séance est agendée au 21 mars 2011 à 20h00.**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini